

## POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

**Titre** : Directrice générale ou directeur général  
**Ministère** : Culture et Patrimoine

**Localité** : Iqaluit  
**Référence** : 08-506228

**Type d'emploi** : Poste permanent

**Salaire** : De 108 844 \$ à 155 492 \$ par année (37,5 heures/semaine)

**Indemnité de vie dans le Nord** : 15 016 \$ par année

**Syndicat** : Haute direction – non syndiqué  
**Logement** : Un logement subventionné est offert pour ce poste.

**Date de clôture** : 04 décembre 2020 à 23 :59 (HE)

Ce poste doit être occupé par une personne de confiance et nécessite une vérification satisfaisante du casier judiciaire.

La directrice générale ou le directeur général de l'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit (IUT) est un cadre supérieur qui relève de la présidence du conseil d'administration de l'IUT. La Loi sur la protection de la langue inuit (LPLI) indique que l'IUT est l'office de la langue inuite créé par le gouvernement du Nunavut pour favoriser et améliorer l'usage de cette langue. Il est constitué d'un conseil d'administration appuyé par du personnel à temps plein qui travaille en équipe pour effectuer des recherches, faire des travaux terminologiques et développer une expertise linguistique. Plus précisément, l'IUT a un rôle crucial à jouer pour faire en sorte que les Nunavummiutes et Nunavummiuts parlent, lisent et écrivent avec aisance dans au moins deux langues, et vivent confortablement dans le monde moderne tout en se laissant guider par les cultures et les valeurs traditionnelles. Son soutien à l'égard des priorités du gouvernement du Nunavut est essentiel au développement continu du territoire.

La ou le titulaire du poste, en tant que responsable d'une équipe dynamique de professionnelles et professionnels de la langue, encadre l'IUT dans l'exercice de ses fonctions de protection de la langue inuite en veillant à ce qu'elle demeure d'actualité, par la promotion de son usage à l'oral et à l'écrit. Elle ou il agit également comme intermédiaire entre le conseil d'administration de l'IUT, son personnel et la ou le ministre des Langues du Nunavut, et s'assure que l'organisation mène ses activités avec efficacité et dans le respect des valeurs inuites. À cette fin, elle ou il conçoit et prépare un plan stratégique pluriannuel décrivant comment seront réalisées les activités de l'IUT liées à la LPLI. Enfin, elle ou il établit un cadre pour les activités quotidiennes de l'organisation, travaille à améliorer la conformité budgétaire, et fixe des objectifs à court et moyen terme en fonction des ressources prévues dans le plan stratégique de l'IUT.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquiert généralement par l'obtention d'un diplôme universitaire reconnu en administration publique, en administration des affaires, en sciences sociales ou dans un domaine connexe, et dans le cadre d'au moins cinq (5) années d'expérience pertinente et de trois (3) années d'expérience progressive en gestion. D'excellentes compétences en communication orale et écrite en langue inuite (capacité à saisir au clavier le *qaniujaaqpait* ou le *qaluujaaqpait*, notamment) sont requises, de même qu'une excellente maîtrise de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. Le poste nécessite la maîtrise, à l'oral et à l'écrit, de l'anglais et de l'inuktitut ou de l'inuinnaqtun. La connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit qaujimatjuqangit est un atout.

Les candidatures affichant une combinaison acceptable d'études et d'expérience qui équivaut aux exigences pourraient être prises en considération.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.

**Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse [gnhr@gov.nu.ca](mailto:gnhr@gov.nu.ca). Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.**

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.